

Montréal, le 11 mai 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation des modifications au Code de conduite
du Transporteur
Dossier de la Régie : R-4049-2018

Le 31 mars 2020, le Transporteur dépose, dans le dossier mentionné en objet, une demande interlocutoire et la pièce à son soutien ([B-0062](#) et [B-0064](#)) afin de désigner provisoirement la direction responsable de l'application du Code de conduite et celle responsable de l'attestation de conformité. Il demande également à la Régie de l'énergie (la Régie) de suspendre de nouveau le présent dossier jusqu'au dépôt d'une nouvelle preuve.

Dans sa lettre procédurale du 9 avril dernier, la Régie annonce qu'elle entend traiter cette demande interlocutoire par voie de consultation et demande au Transporteur et aux intervenants de déposer leur argumentation selon le calendrier fixé par la Régie

La Régie a pris connaissance des argumentations déposées par les participants en suivi de cette lettre procédurale ainsi que de la réplique du Transporteur. Elle constate que la lettre procédurale a soulevé certains questionnements chez les participants. Dans les circonstances, il y a lieu de clarifier la procédure de traitement de la demande interlocutoire du Transporteur dans une perspective d'assurer le respect des droits de chaque participant.

Elle convoque donc les participants à une rencontre préparatoire via l'application *GoToMeeting*, le 21 mai 2020, à 13h30. La procédure de branchement sera transmise ultérieurement.

Pour cette rencontre préparatoire, la Régie fixe l'ordre du jour suivant :

- 1. Remarques préliminaires**
- 2. Précisions du Transporteur sur sa demande interlocutoire et sa procédure de traitement**

3. **Attentes des participants quant au traitement de la demande interlocutoire**
4. **Prochaines étapes pour le traitement de la demande interlocutoire**
5. **Varia**

La Régie demande aux Transporteur et intervenants de confirmer, **au plus tard le 15 mai 2020, à 12 h** le nom des personnes qui participeront à la rencontre préparatoire.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml